**ANNONCE DE CONGE – JOURS JOKER**

Ce formulaire est à remplir et à retourner aux enseignant-e-s au minimum une semaine avant le jour Joker.

|  |  |
| --- | --- |
| **Coordonnées de l’élève** | |
| Nom et prénom de l’élève |  |
| Classe |  |
| Nom et prénom de/des enseignant-e-s titulaire-s |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Joker** | |
| Date annoncée |  |
| Nombre de demi-jour(s) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Lieu et date |  |
| Signature des représentants légaux \* |  |

*\* Si les parents partagent l’autorité parentale, mais n’habitent pas ensemble, la signature des deux parents est nécessaire.*

|  |
| --- |
| **Base légale** |
| Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l’école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :  1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 (**excursions, courses d’école, classes vertes, semaine thématique, camps, journées sportives ou culturelles**) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.  2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.  3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.  4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.  5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.  6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. |